



La gouvernance des ressources naturelles et des APAC - territoires de vie aquatiques au Sénégal

Par **Salatou Sambou** et **Bassirou Diatta**

Au Sénégal, la gouvernance des ressources naturelles repose sur toute une variété de mesures de conservation par zone, avec différents objectifs, cadres institutionnels, et approches participatives. Parmi ces modèles, on peut notamment citer les Aires marines protégées (AMP) et Zones de pêches protégées (ZPP), les Zones de patrimoine protégé (ZPP), les Aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), et les Réserves naturelles. Ces approches visent à équilibrer conservation, développement socio-économique et préservation culturelle, mais se distinguent par leurs mécanismes de gestion et leur portée.

L'objectif principal des Aires marines protégées (AMP) et des Zones de pêches protégées (ZPP) est de conserver la biodiversité marine et côtière tout en facilitant l'exploitation durable des ressources marines. La gestion par l'état, ou parfois la cogestion avec les communautés locales, est une approche courante dans les AMP et les ZPP. Cependant, ces AMP et ZPP sont

limitées par des difficultés de suivi liées à l'immensité des aires marines et aux conflits entre conservation et exploitation économique pour la pêche.

Les Zones de patrimoine protégées (ZPP), quant à elles, visent à préserver les habitats naturels où vivent les espèces menacées, en limitant strictement les activités humaines grâce à une gestion centralisée qui exclut souvent les populations locales. La principale limite de ces zones est la faible intégration des communautés locales, parfois source de conflits d'usage.

Dans notre région, les réserves naturelles visent à préserver la biodiversité et les paysages à des fins scientifiques, éducatives ou écotouristiques. Leur gestion est principalement centralisée ou décentralisée, selon le cadre institutionnel. Cependant, elles restreignent fortement les activités locales, ce qui peut marginaliser les populations riveraines.

Ce rapport est publié sous les termes de la licence Attribution - Utilisation non commerciale 4.0 International, qui autorise une utilisation non commerciale avec mention appropriée, comme décrit dans la licence.

© 2025 Les auteurs. Publié par Consortium APAC.

Ce qu'apportent les APAC

L'objectif principal des Aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) est de protéger les écosystèmes et de promouvoir les savoirs traditionnels en plaçant les communautés locales au cœur de leur gestion. Les APAC reposent sur une gouvernance endogène et participative, fondée sur les pratiques culturelles locales. En Afrique de l'Ouest, les APAC sont confrontées à un manque de reconnaissance juridique et à un financement limité.

Pour les Peuples Autochtones et les communautés locales d'Afrique de l'Ouest, les APAC se distinguent par leur approche communautaire et intégrative :

- Participation locale : les APAC impliquent directement les populations dans la gouvernance, en favorisant l'adhésion aux objectifs de conservation.
- Savoirs traditionnels : elles valorisent les pratiques locales et culturelles, en offrant des solutions adaptées et durables.
- Développement intégré : en associant conservation et développement économique (écotourisme, microfinance), elles créent des opportunités pour améliorer les conditions de vie des communautés.

Ces spécificités leur confèrent un avantage significatif, notamment dans des contextes où les interactions entre populations et écosystèmes sont vitales. Contrairement à d'autres modèles centralisés (comme les AMP ou les réserves naturelles), les APAC renforcent l'appropriation locale et minimisent les conflits d'usage.

Les APAC se révèlent donc particulièrement pertinentes à plusieurs égards, tant sur les plans écologique et social qu'économique. Sur le plan de la conservation, elles jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, des sols et des ressources en eau. Elles revêtent également une forte dimension culturelle et sociale, en contribuant à la sauvegarde des identités locales et à la transmission intergénérationnelle des savoirs.

Face aux changements climatiques, les APAC offrent des solutions d'adaptation fondées sur des pratiques traditionnelles éprouvées, réduisant ainsi

la vulnérabilité des écosystèmes. Enfin, leur mode de gouvernance participatif constitue un modèle inclusif qui permet d'articuler développement économique local et préservation durable des ressources naturelles.

Les APAC font face à plusieurs limites qui freinent leur plein épanouissement et leur reconnaissance. Tout d'abord, leur manque de reconnaissance juridique les rend vulnérables aux pressions extérieures, comme l'exploitation illégale des ressources ou l'accaparement des terres, en l'absence d'une protection institutionnelle solide. Elles rencontrent également des contraintes financières, dues à une forte dépendance aux financements externes et à l'absence de mécanismes durables permettant d'assurer leur viabilité. De plus, elles subissent diverses pressions liées aux activités humaines et aux changements climatiques, notamment la déforestation, la raréfaction des ressources naturelles et l'avancée de la salinité. Enfin, leur isolement géographique complique la gestion et la surveillance sur le terrain, limitant ainsi leur capacité à se protéger efficacement.

Ouvertures et perspectives dans le cadre de la Vision Sénégal 2050

La Vision Sénégal 2050, centrée sur le développement durable et les pôles territoriaux, offre des opportunités concrètes pour renforcer et intégrer les APAC à travers plusieurs types d'actions. Cela passe d'abord par leur institutionnalisation, grâce à une reconnaissance juridique et une intégration dans le cadre national des aires protégées, afin de sécuriser la gouvernance des APAC à long terme. Il s'agit aussi de valoriser économiquement ces aires en promouvant des activités génératrices de revenus, telles que l'écotourisme ou l'exploitation durable des ressources naturelles, pour garantir leur viabilité financière.

Une coordination étroite avec les pôles territoriaux est également essentielle, à travers une planification intégrée positionnant les APAC comme des points d'ancrage de projets structurants, tout en favorisant les synergies locales, notamment avec des initiatives en agriculture durable ou en infrastructures écologiques.

Le renforcement des capacités locales constitue un levier important, par la formation des gestionnaires communautaires et le soutien à la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique.

Enfin, la mobilisation de partenariats stratégiques, associant acteurs locaux, nationaux et internationaux, permettra de soutenir des projets inclusifs, durables et porteurs de transformation.

Les APAC constituent un modèle innovant et pertinent pour concilier conservation, développement économique et préservation culturelle. Leur mise en valeur dans le cadre des pôles territoriaux et de la Vision Sénégal 2050 peut en faire des moteurs du développement durable et inclusif. En les institutionnalisant et en intégrant leurs spécificités dans les réformes à venir, le Sénégal pourrait renforcer son ambition pour construire un avenir résilient et équilibré pour ses territoires.

Les APAC pour assurer l'avenir des pêcheries, des ressources halieutiques et des communautés au Sénégal

La Casamance et le rôle des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC)

Les ressources halieutiques du Sénégal, notamment la biodiversité aquatique des bassins fluviaux et des zones côtières et marines, sont confrontées à de nombreux défis. L'expérience accumulée par les communautés de pêcheurs montre que la création et la promotion des APAC (Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire), dont Kawawana est un exemple emblématique, représentent une stratégie innovante et inclusive pour une gestion durable de ces ressources.

Le Sénégal, avec ses 718 km de côtes, est l'un des principaux producteurs halieutiques d'Afrique de l'Ouest. La pêche y constitue une ressource vitale pour l'économie nationale et le bien-être des communautés côtières, contribuant à plus de 15 % des exportations du pays et générant environ 600 000 emplois directs et indirects. Toutefois, cette richesse est aujourd'hui menacée, notamment en Casamance, région à fort potentiel écologique.

Les pressions sur les ressources halieutiques sont multiples : surpêche, surcapacité de pêche, pratiques non durables (filets dérivants, monofilaments), pêche illicite, ainsi que les effets combinés du changement climatique et de la pollution. Ces facteurs provoquent une chute alarmante des populations de poissons, particulièrement les espèces pélagiques (sardinelles, maquereaux) et démersales (mérus, capitaines). Par exemple, la production de sardinelles a diminué de près de 40 % en dix ans. On estime que 75 % des stocks sont aujourd'hui exploités au-delà de leur capacité de renouvellement naturel.

L'augmentation du nombre de pirogues motorisées et de navires industriels accroît la pression sur les écosystèmes marins. Parmi les pratiques les

plus destructrices figure le chalutage de fond, qui endommage les habitats et entraîne des captures d'espèces non ciblées. Le réchauffement des eaux, les rejets industriels et urbains détériorent également les écosystèmes côtiers, perturbant les cycles de reproduction et la répartition des espèces.

Bassin du fleuve Casamance : un écosystème en péril mais récupérable

Avec son estuaire et ses mangroves, la Casamance constitue une zone de nurserie essentielle pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés. La pêche artisanale y joue un rôle crucial, représentant la principale source de revenus pour les communautés locales (comme à Kafountine et Cap Skirring).

Cependant, les ressources y sont en déclin. On observe une baisse marquée des captures de crevettes, de poissons démersaux et pélagiques, ainsi qu'une raréfaction inquiétante de certaines espèces autrefois abondantes, comme le mérrou blanc. La pression conjuguée de la pêche artisanale intensive et des navires industriels contribue à cette dégradation. La capture massive de juvéniles, la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée) — souvent pratiquée par des navires étrangers — aggravent la situation.

La crise climatique et la destruction des habitats accentuent encore le phénomène. L'exploitation illégale du bois de mangrove pour le fumage réduit les zones de reproduction. La pollution industrielle et l'érosion côtière fragilisent les écosystèmes, tandis que la raréfaction des ressources alimente les tensions entre pêcheurs artisanaux et industriels.

Les APAC : une voie durable pour revitaliser les communautés et les pêcheries

Les APAC sont des espaces gérés par les communautés locales selon des pratiques traditionnelles et des normes culturelles. Leur objectif est de conserver la biodiversité tout en assurant le bien-être socio-économique des populations. Elles constituent une alternative novatrice en matière de gestion des ressources naturelles, fondée sur les savoirs locaux et la gouvernance communautaire.

Les avantages des APAC

- **Gestion participative et inclusive** : implication des communautés dans la prise de décision, favorisant l'adhésion aux mesures de conservation.
- **Préservation des écosystèmes critiques** : protection des mangroves et des zones de nurserie.
- **Réduction des conflits d'usage** : régulation des accès aux zones de pêche pour limiter les tensions entre pêche artisanale et pêche industrielle.

Expériences réussies et conditions de réussite

Des exemples concrets existent déjà, comme l'APAC de Kawawana en Casamance. Cette région, dotée de fortes traditions culturelles et d'un lien profond aux territoires (notamment les bois sacrés), offre un contexte favorable au développement de telles initiatives.

Conditions de réussite

- **Reconnaissance juridique** : intégrer les APAC dans le cadre législatif national.
- **Renforcement des capacités communautaires** : former les populations aux pratiques de gestion durable et à la surveillance participative.
- **Partenariats et financement** : coopérer avec l'état, les ONG et les bailleurs internationaux pour obtenir un appui technique et financier.

La mise en place d'APAC en Casamance pourrait non seulement renforcer la conservation des ressources halieutiques, mais aussi promouvoir une gestion équitable, durable et inclusive. Il est essentiel de valoriser les savoirs locaux et de favoriser la collaboration entre l'état, les communautés et les partenaires internationaux.

Enfin, les APAC peuvent devenir un modèle reproductible dans d'autres régions du Sénégal confrontées aux mêmes défis. En combinant régulation, pêche responsable et gouvernance communautaire, le pays peut préserver ses ressources halieutiques tout en assurant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des générations à venir.

À propos de **Salatou Sambou** : basé en Casamance, au Sénégal, Salatou est un pêcheur originaire de Casamance. Il fût le premier président de l'Association des Pêcheurs de la Communauté Rurale de Mangagoulack (APCRM), l'une des premières organisations Membres du Consortium. Cette organisation et la communauté où elle est ancrée sont à l'origine de l'établissement de l'APAC de Kawawana – une aire côtière et maritime de 9 665 hectares, entièrement gouvernée, gérée et conservée par une initiative locale. L'association a été la première à obtenir la reconnaissance officielle d'aire de patrimoine autochtone communautaire (APAC) par le gouvernement sénégalais en 2010, ouvrant ainsi la voie à d'autres initiatives similaires dans la région.

À propos de **Bassirou Diatta** : Président de l'APCRM, Mangagoulack, Casamance, Sénégal. Bassirou DIATTA est un acteur communautaire engagé dans la gestion durable des ressources naturelles en Casamance. En tant que président de Kawawana, Bassirou DIATTA a dirigé les efforts visant à restaurer les écosystèmes aquatiques et forestiers dans les villages Jola de la région de Casamance. Sous sa présidence, Kawawana a été reconnu comme un modèle de gouvernance communautaire en matière de conservation des ressources naturelles.

Relecteurs et correcteurs : Antoine Scherer et Gaëlle Le Gauyer

Comment citer ce rapport : Sambou, S., & Diatta, B. (2025). La gouvernance des ressources naturelles et des APAC - territoires de vie aquatiques au Sénégal. In *Eaux Ancestrales* (No. 25-1). Consortium APAC. <https://www.iccaconsortium.org/fr/2025/06/05/S%C3%A9n%C3%A9gal-Gouvernance-conservation-APAC-aquatiques-territoires-de-vie>

Correspondance : Salatou Sambou, l'Association des Pêcheurs de la Communauté Rurale de Mangagoulack (APCRM), Sénégal. Courriel : sambosalatou@gmail.com

Étude de cas

Kawawana : Lorsque la mobilisation communautaire pour l'environnement ramène la bonne vie au village, Sénégal